

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 184

présenté par
Mme Batho, Mme Karamanli, M. Valls, M. Urvoas, M. Pupponi, M. Blisko,
M. Le Bouillonnet, M. Valax, M. Jung
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 18 BIS

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« opérateurs »,

insérer les mot :

« publics ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.